



Feuille de Match



Championnat Régional des Clubs Vétéran - Bretagne



Fédération Française Pétanque & Jeu Provençal – FFPJP, 13 rue Trigance, 13002 MARSEILLE | CR Bretagne PJP, 2 Jean-Claude Jegat, 56230 Pontivy

Valeur des parties : Tête à Tête = 2 pts / Doublette = 4 pts / Triplette = 6 pts

FFJP – CR Bretagne PJP | Division : | Groupe :

Date : | Lieu :

A Équipe n° : | **A**
Club : |

CAPITAINE / COACH		
NOM + Prénom	n° licence	

B Équipe n° : | **B**
Club : |

CAPITAINE / COACH		
NOM + Prénom	n° licence	

A Composition Équipe		A		
NOM + Prénom	n° licence	*	n°	
			1	
			2	
			3	
			4	
			5	
			6	
			7	
			8	

B Composition Équipe		B		
NOM + Prénom	n° licence			

* **contrôle licences sur le fichier excel fourni ou sur gestion concours « Icône Coupe et Championnat ».** Cela permet de vérifier la validité des licences et détecte les éventuels mutés extérieurs.

* si un joueur se présente sans sa licence et après les vérifications d'usage (voir article A4 du règlement administratif et sportif de la FFPJP), il devra s'acquitter d'une amende de 10€ s'il veut jouer, amende perçue par le Président du Jury, notée sur la feuille de match et envoyée avec le reçu au Comité de Pilotage Régional.

DÉLÉGUÉ		
NOM + Prénom	n° licence	

ARBITRE		
NOM + Prénom	n° licence	

En cas d'incident, Contacter le Délégué Officiel (ou l'Arbitre si pas de Délégué Officiel)
En cas de réclamation, le Délégué Officiel (ou l'arbitre) transmet un rapport détaillé sous 48H. Au Comité de Pilotage pour qu'elle soit traitée.

Commission du Comité Régional Bretagne PJP – Championnat Régional des Clubs			
Président :	CD35	<u>Joseph DERENNES</u>	06 37 02 97 23 – j.derennes@petanquejp35.fr
Suppléants :	CD29	<u>Patrice NEDELEC</u>	06 98 86 49 43 – patricenedelec29@gmail.com
	CD56	<u>Régis STEPHANT</u>	06 85 61 73 38 – postmaster@petanque-morbihan.fr
	CD22	<u>Etienne SYMONEAUX</u>	06 40 45 54 21 – etienne.symoneaux+pet@gmail.com

club de : **ORDRE des RENCONTRES & FEUILLE de RÉSULTATS**club de :

A				B					
n°	NOM + Prénom	SCORE	PTS	N° Terrains	n°	NOM + Prénom	SCORE	PTS	
TÊTES à TÊTES	1		2-0		1			0-2	
	2		2-0		2			0-2	
	3		2-0		3			0-2	
	4		2-0		4			0-2	
	5		2-0		5			0-2	
	6		2-0		6			0-2	
S/TOTAL PTS >					S/TOTAL PTS >				
DOUBLETES	1		4-0		1			0-4	
	2				2				
	3		4-0		3			0-4	
	4				4				
	5		4-0		5			0-4	
	6				6				
	Joueur remplacé n°1 :				N° Terrains	Joueur remplacé n°1 :			
	Joueur remplaçant n°1 :					Joueur remplaçant n°1 :			
	Joueur remplacé n°2					Joueur remplacé n°2			
	Joueur remplaçant n°2 :					Joueur remplaçant n°2 :			
S/TOTAL PTS >					S/TOTAL PTS >				
TRIPLETES	1				1				
	2		6-0		2			0-6	
	3				3				
	4				4				
	5		6-0		5			0-6	
	6				6				
	Joueur remplacé n°1 :				N° Terrains	Joueur remplacé n°1 :			
	Joueur remplaçant n°1 :					Joueur remplaçant n°1 :			
	Joueur remplacé n°2					Joueur remplacé n°2			
	Joueur remplaçant n°2 :					Joueur remplaçant n°2 :			
S/TOTAL PTS >					S/TOTAL PTS >				
A TOTAL GÉNÉRAL Équipe A - PTS >				A	B TOTAL GÉNÉRAL Équipe B - PTS >				B

Gagnante : Équipe <input type="text"/> n° <input type="text"/> du club de <input type="text"/>	Match Nul <input type="checkbox"/>	
Perdante : Équipe <input type="text"/> n° <input type="text"/> du club de <input type="text"/>		
Signature Capitaine Équipe A	Signature de l'Arbitre	Signature Capitaine Équipe B

RÉSERVES**En cas d'incident, Contacter le Délégué Officiel (ou l'Arbitre si pas de Délégué Officiel)****En cas de réclamation, le Délégué Officiel (ou l'arbitre) transmet un rapport détaillé sous 48H. Au Comité de Pilotage pour qu'elle soit traitée.**

Le délégué doit transmettre au référent CRC	* dès le soir de la rencontre : * au plus tard le lendemain :	les résultats (y compris TàT, D & T) (par sms ou mail). le rapport du délégué, la feuille de jury & le(s) document(s) de contrôle de licences.
Le club <u>recevant</u> doit transmettre au référent CRC	* dès le soir de la rencontre : * au plus tard le lendemain :	une copie des feuilles de match (par sms ou mail). l'original des feuilles de match (par courrier postal).
Référent CRC : Joseph DERENNES - 53 rue de Clairville - 35510 Cesson-Sévigné		0637 02 97 23 - j.derennes@petanquejp35.fr